

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 528 Subvention à l'association Compagnie du Théâtre Mordoré (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Compagnie du Théâtre Mordoré ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 8 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Théâtre Mordoré située, 46, rue Bouret, 75019 Paris, dont 4.000 euros pour le soutien à la diffusion du spectacle Le Chant du Cygne, présenté au Théâtre du Lucernaire (6e) du 19 octobre 2011 au 8 janvier 2012 et 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville. X08104 ; 13328 ; 2011_03654 ; 2011_06221.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.